

# Les 5 et 6 avril 2025



## Règlement des 24 heures de l'Isère à Tullins

### **Article 1 – ACCES**

- Par le train en arrivant en Gare de Tullins, le stade Valois se situe à 300 mètres de la gare en descendant l'avenue de Saint-Quentin
- Par la route :  
De Lyon suivre direction Grenoble A43 puis A48 puis sortir à Rives (Sortie 9) puis suivre la direction de Tullins, De Grenoble, prendre la direction de Valence (A49) puis sortir à Tullins.  
De Valence, prendre la direction de Grenoble (A49) puis sortir à Tullins.

### **Article 2 – LIEU DU DEPART DES EPREUVES**

Plusieurs épreuves individuelles seront organisées au stade Valois, avenue de Saint-Quentin à Tullins (38210) le samedi 5 et dimanche 6 avril 2025

Course Individuelle	Départ
24 heures	Samedi 5 avril 2025 à 9h00
6 heures	Samedi 5 avril 2025 à 10h00
3 heures	Samedi 5 avril 2025 à 13h00
24 minutes enfants	Samedi 5 avril 2025 à 14h00
12 heures	Samedi 5 avril 2025 à 21h00

### **Article 3 - LE CIRCUIT**

Le parcours en boucle sera mesuré selon les normes IAAF. Il mesure environ 1000 m (remesuré le jour de la course). Le parcours est constitué de 15 % de bitume, 45 % de stabilisé et 40% de tartan (passage sur piste en tartan pendant environ 400 m). Le circuit sera labélisé FFA (label régional) en 2025.

### **Article 4 : - LE CHRONOMETRAGE :**

Le chronométrage est effectué avec un système bracelet contenant une puce électronique de type RFID. Un suivi en direct sur le site internet permet l'édition des résultats en temps réel et l'édition de statistiques pour chaque coureur. Un écran affichera en direct les informations suivantes : N° dossard / Kilométrage parcouru / Nombre de tours réalisés / Temps du dernier tour / Place  
L'extraction des résultats au format Logica (format FFA) aura lieu en fin d'épreuve.

### **Article 5 - CONDITION D'INSCRIPTION**

Course à pied d'une durée de 3 heures, 6 heures, 12 heures et 24 heures, en individuel, ouverte aux athlètes, hommes et femmes, licenciés ou non licenciés FFA, dans les catégories Espoir, Senior et Master.

**Licenciés** : Licence F.F.A (Titulaire d'une licence Athlé Compétition, d'une licence Athlé Santé Loisir option Running, d'un Pass' Running).

Les inscriptions pour la course enfants de 24 minutes se fera à partir de 13h sur le stade Jean Valois. Les enfants doivent faire partie du CMI et participer au Défi Jeunes CMI 2025

**Non licenciés et Etrangers** (même licenciés dans leur pays) : Compléter l'attestation de Parcours de Prévention Santé (PPS) qui se fait en ligne <https://pps.athle.fr/> : <https://pps.athle.fr/>. Le PPS a une validité de 3 mois et doit être jointe lors de votre inscription en ligne.

Les inscriptions se font en ligne sur le site : <http://www.24hisere.fr>

Aucune inscription ne sera prise ni sur place, ni par téléphone.

#### **Article 6 – FRAIS D'ENGAGEMENT :**

Frais d'engagement par course	Avant le 1 <sup>er</sup> mars 2025		Après le 1 <sup>er</sup> mars 2025	
	Licenciés FFA	Non-licenciés FFA	Licenciés FFA	Non-licenciés FFA
24 heures	70 €	75 €	80 €	85 €
12 heures	40 €	45€	50 €	55 €
6 heures	30 €	35 €	40 €	45 €
3 heures	20 €	25 €	30 €	35 €
24 minutes enfants	-	-	Gratuit	Gratuit

L'inscription se fait en ligne sur le site [www.24hisere.fr](http://www.24hisere.fr).

**Attention :** En cas de non-participation, malgré une inscription, il vous sera remboursé seulement contre présentation d'un document justifiant un cas de force majeure à votre non-participation et qui devra être envoyé au plus tard le 23 mars 2025 par e-mail à [24hisere@gmail.com](mailto:24hisere@gmail.com)

#### **Article 7 – DATE LIMITE D'ENGAGEMENT ET LISTE D'ATTENTE :**

La date limite de réception des bulletins d'inscription est fixée au 29 mars 2025. Aucune exception ne sera faite après cette date

#### **Article 8 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

Epreuve limitée à 150 individuels pour le 24 heures, 50 coureurs pour le 3 heures, 50 coureurs pour le 6 heures et 50 coureurs pour le 12 heures. Pas de limitation pour les enfants.

Un ravitaillement pour l'athlète, copieux et adapté, sera assuré pendant toute la durée de l'épreuve : il sera pris à l'endroit prévu à cet effet. Un badge sera donné à l'accompagnateur éventuel qui se chargera le cas échéant de ravitailler son coureur uniquement (le ravitaillement de l'organisation n'est en aucun cas prévu pour l'accompagnateur).

Il n'y aura plus de gobelet jetable ; en revanche, l'organisation fournira un gobelet par athlète (50 cl) éco-responsable (réutilisable), numéroté comme son dossard. Nous vous encourageons également, si vous en avez, de prendre les vôtres afin de jongler avec les boissons froides et chaudes. – Merci pour votre compréhension.

L'accompagnateur pourra ravitailler l'athlète uniquement dans la zone de ravitaillement prévue à cet effet (selon les règles de la FFA)

Il est interdit aux accompagnants et visiteurs d'accompagner le coureur, en courant ou marchant, sur le parcours sous peine de disqualification du coureur.

Les chiens et autres animaux de compagnie sont interdits dans l'enceinte du stade Jean Valois pendant l'événement.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'enceinte du stade Valois tout au long de l'épreuve.

L'organisation mettra à disposition des athlètes du 24 heures, des tables et des chaises pour leur ravitaillement personnel. Afin de pallier le manque de tentes/barnums de l'organisation et de permettre à toutes et à tous d'avoir un abri pendant la course, nous vous proposons d'emmener les vôtres (3m x 3m minimum – avec lestage personnel) – merci à vous de nous le signaler par email [24hisere@gmail.com](mailto:24hisere@gmail.com)

Une ambiance musicale et une animation de la course seront assurées durant l'épreuve.

Seuls les athlètes (munis de leur dossard) et les accompagnateurs (munis de leur badge) inscrits auront accès à la salle de repos, de soins et de restauration.

Durant l'épreuve, un coin repos est prévu dans des vestiaires. Une soixantaine de lits de camps seront disponibles pour que les coureurs puissent se reposer. Ces lits de camps ne peuvent pas être réservés ou attribués nominativement.

Le service médical sera assuré par un médecin mais aussi par des secouristes qui assureront les soins éventuels.

Les organisateurs pourront demander à tout(e) participant(e), considéré(e) en mauvaise condition physique par le médecin ou les secouristes, de s'arrêter.

Concernant le 24 heures et le 12 heures :

Un quart d'heure avant la fin de la course du 24 heures et du 12 heures, il sera remis à chaque athlète un témoin où son numéro de dossard sera inscrit

Un premier signal sonore indiquera la dernière minute de course, un deuxième signal sonore indiquera la fin de l'épreuve des 24h00 et des 12h00 de course à pied.

Mesurage du dernier tour : A 9 heures, le dimanche 06 Avril 2025, les athlètes s'arrêtent au signal sonore et déposent sur place le témoin donné par l'organisation ainsi que leur bracelet avec la puce RFID en attendant le mesurage de leur dernier tour.

Concernant le 3 heures et le 6 heures :

Le signal de fin des courses sera donné le samedi 05 avril 2025 après la durée précise de chacune d'elle depuis son signal de départ (3h00 et 6h00). A partir de ce signal, les coureurs rejoignent l'arrivée en terminant le tour commencé. Les concurrents seront classés à partir de la vitesse moyenne (en km/h) calculée sur l'ensemble de tours réalisés et sur la durée totale de leur effort.

Le port du dossard sera obligatoire (devant sur la poitrine et non plié) durant toute la durée de l'épreuve sous peine de disqualification.

### **Article 9 – ACCUEIL HEBERGEMENT :**

La remise des dossards aura lieu au Stade Valois, avenue de Saint Quentin, 38210 Tullins et comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Ils ne seront délivrés que si le dossier d'inscription est complet. Un lot sera distribué à chaque participant(e).

Course	Remise des dossards
24 heures	Samedi 5 avril 2025 de 6h30 à 8h00
6 heures	Samedi 5 avril 2025 de 8h00 à 9h00
3 heures	Samedi 5 avril 2025 de 11h30 à 12h30
24 minutes	Samedi 5 avril 2025 de 13h00 à 14h00
12 heures	Samedi 5 avril 2025 de 19h à 20h00

Pour ceux et celles qui viendront la veille, vous trouverez quelques hôtels & chambres d'hôtes sur notre site web <http://www.24hisere.fr>, rubrique « *infos pratiques* »

### **Article 10 - RECOMPENSES :**

Les remises des prix auront lieu au Stade Valois. Les horaires et le tableau des récompenses sont indiqués ci-après.

Courses	Horaires des remises des prix
3 heures	Samedi 05 avril 2025 à 17h00
6 heures	
12 heures	Dimanche 06 avril 2025 à 10h30
24 heures	

Courses	Récompenses
3 heures	Le premier de chaque classement individuel Masculin et Féminin
6 heures	
12 heures	
24 heures	Les 3 premiers de chaque classement individuel Masculin et Féminin + 1 <sup>er</sup> de chaque catégorie

### **Article 11 - ASSURANCE :**

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement. Par son engagement, chaque coureur déclare être personnellement assuré(e) et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout accident physiologique survenant pendant la course ou en découlant. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou en cas de vol et se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.

**Article 12 – DROITS D’IMAGES :**

En tant qu’organisateur de la manifestation, le CMI et l’équipe des « 24h de Tullins » vont réaliser des clichés photographiques et des vidéos. Ces images et vidéos seront la propriété des organisateurs et ils pourront les exploiter librement afin d’illustrer cette manifestation et dans un objectif d’information, quel qu’en soit le support.

**Article 13 – CNIL :**

Conformément à la loi "Informatique et liberté" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

**Article 14 – LITIGES :**

En cas de litige, seul le Directeur de course réglera les problèmes éventuels.

**Article 15**

Chaque concurrent, inscrit et participant à l'épreuve des 24 Heures de l’Isère, déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

**Article 16**

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

**Article 17 :**

Les mesures sanitaires seront celles applicables le week-end de la course si nécessaire. Le non-respect de ces consignes sera éliminatoire que ce soit pour le coureur ou l’accompagnant.

**Article 18 :**

Ce règlement a été réalisé selon les règlements de la commission nationale des courses hors stade de la FFA.

Toute l’équipe des 24 Heures de l’Isère à Tullins vous souhaite une très bonne course !!!

Fait le 1 octobre 2024  
Bureau du CMI Tullins.